

# COMPLÉMENT D'INSCRIPTION 20\_\_ / 20\_\_ À LA RESTAURATION SCOLAIRE ET/OU ACCUEIL DE LOISIRS (ALSH)

## RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE ..... ENFANT

Nom : ..... Prénom : .....

Date de naissance : ..... Sexe :  Féminin  Masculin

Est-il en garde alternée ?  Oui\*  Non \*Si Oui :  Semaine paire  Semaine impaire

CLASSE : ..... ECOLE (ville) : .....

### **CHOIX 1 : RESTAURATION SCOLAIRE**

#### **FORMULE ABONNEMENT À L'ANNÉE (CHOIX A)**

Tous les :  Lundi  Mardi  Jeudi  Vendredi

Date du 1<sup>er</sup> jour de restauration : .....

#### **FORMULE PONCTUELLE (CHOIX B)**

Les familles devront respecter un préavis de **3 jours ouvrés** auprès du service restauration de l'intercommunalité.

### **CHOIX 2 : ACCUEIL DE LOISIRS (ALSH)**

#### ACCUEIL DE LOISIRS FRÉQUENTÉ PAR L'ENFANT

BOLLÈNE  LAPALUD  MONDRAGON  MORNAS

**Les réservations / annulations sont à effectuer directement auprès de la direction de l'ALSH.**

**ALLERGIES ALIMENTAIRES (à renseigner obligatoirement) :**  Oui  Non

En cas d'allergie alimentaire, l'enfant pourra bénéficier d'un Projet d'Accueil Individualisé (PAI) ou d'un Protocole de Prise Médicamenteuse (PPM). Vous devez impérativement contacter l'école, la Communauté de Communes ou la commune (en cas d'accueil de loisirs) pour la mise en place d'un PAI ou un PPM. Sans la mise en place d'un PAI ou PPM, l'enfant ne sera pas accepté au restaurant scolaire.

## RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE ..... ENFANT

Nom : ..... Prénom : .....

Date de naissance : ..... Sexe :  Féminin  Masculin

Est-il en garde alternée ?  Oui\*  Non \*Si Oui :  Semaine paire  Semaine impaire

CLASSE : ..... ECOLE (ville) : .....

### **CHOIX 1 : RESTAURATION SCOLAIRE**

#### **FORMULE ABONNEMENT À L'ANNÉE (CHOIX A)**

Tous les :  Lundi  Mardi  Jeudi  Vendredi

Date du 1<sup>er</sup> jour de restauration : .....

#### **FORMULE PONCTUELLE (CHOIX B)**

Les familles devront respecter un préavis de **3 jours ouvrés** auprès du service restauration de l'intercommunalité.

### **CHOIX 2 : ACCUEIL DE LOISIRS (ALSH)**

#### ACCUEIL DE LOISIRS FRÉQUENTÉ PAR L'ENFANT

BOLLÈNE  LAPALUD  MONDRAGON  MORNAS

**Les réservations / annulations sont à effectuer directement auprès de la direction de l'ALSH.**

**ALLERGIES ALIMENTAIRES (à renseigner obligatoirement) :**  Oui  Non

En cas d'allergie alimentaire, l'enfant pourra bénéficier d'un Projet d'Accueil Individualisé (PAI) ou d'un Protocole de Prise Médicamenteuse (PPM). Vous devez impérativement contacter l'école, la Communauté de Communes ou la commune (en cas d'accueil de loisirs) pour la mise en place d'un PAI ou un PPM. Sans la mise en place d'un PAI ou PPM, l'enfant ne sera pas accepté au restaurant scolaire.